

COMMENT de Romania Bernensis

Notion : Le comment est l'ensemble des règles et des institutions propres à maintenir partout l'amitié, l'ordre et la politesse qui distinguent Romania Bernensis.

Division: Le comment se divise :

- 1) Dispositions générales
- 2) Comment des couleurs
- 3) Biercomment
- 4) Dispositions finales

1. Dispositions générales

1. Tout membre de Romania Bernensis est censé connaître le comment. L'ignorance n'excuse pas.
2. Tout Romanien doit avoir un vulgo.
3. Les malentendus éventuels sont réglés au sein de la section.
4. Les Fûchse doivent respect et obéissance aux Burschen.
5. Toute punition infligée doit être subie.
6. Tout délit doit être porté à la connaissance du président.
7. Les statuts sont au-dessus du Comment.

2. Comment des couleurs

Notion: Le Comment des couleurs a pour but de régler le comportement de tout Romanien en couleurs, le port des couleurs exigeant une dignité de maintien.

1. Les couleurs sont: la casquette grenat,
le sautoir rouge-blanc-vert pour les Burschen, rouge-blanc pour les Fûchse.
2. Le sautoir part de l'épaule droite en biais sur la poitrine, le rouge en haut
3. Le port des couleurs est obligatoire pendant le semestre et aux occasions désignées par le X.
4. On ne porte pas les couleurs dans les lieux peu recommandables
5. On évitera de porter des bagages en couleurs si ce n'est par politesse.
6. Pour courir on enlève sa casquette, de même que pour aller en vélo.
7. La casquette se porte toujours sur la tête (sauf art. 6)
8. Il est interdit de pratiquer les sports en couleurs.
9. On ne peut porter les couleurs en habit de sport (sans pantalons longs ni cravate.

10. La place d'honneur revient au plus haut en charge, puis aux Burschen suivant le nombre de semestres.
11. Il est interdit de suspendre sa casquette à une patère.
12. Le sifflet-ralliement de Romania Bernensis est:

13. La casquette est enlevée:

- a) pour le Bundeslied
- b) pour le chant des Couleursstrophes
- c) pour le cantique suisse
- d) lorsqu'un invité parle.

Dans la rue

14. Les Burschen marchent au centre, encadrés par les Fuchs.
15. Un Fuchs marche à la gauche d'un Bursch.
16. Sauf les exigences de la politesse un Romanien en couleurs marche à droite.
17. Dans les cas plus compliqués la symétrie fait foi.
18. A Berne, le Romanien doit saluer tout membre d'une section académique. Pour ce faire, il enlève sa casquette.
19. Il est interdit de manger en couleurs et d'aller aux toilettes la casquette sur la tête.

Présentations

20. En couleurs on se présente par son nom, vulgo et le nom de sa section.
On nomme sa section lorsque cela est nécessaire pour éviter une confusion et toujours lorsqu'on se présente à un ancien St.Ver.

Solennités

21. Aux occasions solennelles, les chargés sont en noir et chemise blanche avec l'écharpe aux 3 couleurs, manchettes et gants blancs.
22. Le X porte le drapeau. Le XX et le XXX l'accompagnent.
23. La section est disposée sur deux rangs. Les Fühse précèdent les Burschen; Le F.M. se trouve entre les Fühse et les Burschen au centre.
24. Le drapeau est toujours accompagné de 2 membres.
25. Le salut avec le drapeau s'effectue de la façon suivante:
le porte-drapeau incline lentement le drapeau et, après une pose, le relève. Pendant ce temps les chargés saluent militairement. Ils gardent la casquette sur la tête.

Punitions

26. Les fautes commises contre le Comment des couleurs sont, selon leur gravité, punies par :
 - a) le blâme officiel
 - b) l'amende
 - c) l'interdiction du port des couleurs.
27. Le X a le droit d'infliger une punition, mais le membre puni peut recourir auprès de B.C. qui est la dernière instance.

3. Comment de la bière

Notion: Le Comment de la bière est l'ensemble des règles qui maintiennent l'ordre dans toute Kneipe où sont consommés des boissons commentiques.

1. Sont considérées comme boissons commentiques : la bière
le vin
les liqueurs
2. Partout où se trouvent rassemblés plusieurs Romaniens, le Comment a force de loi.
3. Tout Romainien accepte l'usage des termes allemands.

Kneipe

4. Toute Kneipe est dirigée par un Président. La Corona est formée du Burschensalon aux ordres du Contrat et de la Fuchsenstall aux ordres du F.M.
5. La Corona est disposée en fer à cheval. Au sommet le Praesidium, les invités et le secrétaire. Les 2 branches du fer à cheval sont occupées, celle de droite par le Burschensalon avec le Contrat à son extrémité, celle de gauche par le Fuchsenstall avec le F.M.
6. Il n'est pas permis de rester à une table de Kneipe avec un verre vide.
7. Toutefois chacun peut se déclarer Bierkrank, ce qui lui permet de s'abstenir de toute boisson.
8. S'il boit de nouveau une boisson commentique, il devient Bierehrlich.
9. Le premier Schluck d'un verre plein se dit:

Pour la bière	:	meine Blume
" le vin	:	meine Perle
" les liqueurs	:	meinen Diamant
10. Pour favoriser la gaité, on se boit des verres selon les anciennes coutumes. Pour ce faire, on se lève, enlève sa casquette et dit :

Vulgo X, ich gestatte mir meine Blume (Vulgo X, je te bois
(meine Perle, meinen Diamant) ma fleur (ma perle, mon
diamant)

meinen Ganzen, meinen Falben,	mon ex, jusqu'à la diagonale,
meinen Rest, einen Gewaltigen	mon reste, un formidable

Danke, ich steige mit cu
Danke, ich steige nach.

S'il boit après, il doit s'exécuter dans les 5 Bierminuten.
11. La Bierminute vaut 30 secondes.
12. Celui qui ne boit pas dans les 5 Bierminuten est averti :

Vulgo X, ich trete dich zum	Vulgo X, je t'avertis pour
ersten Mal.	la première fois.

S'il ne s'exécute pas dans les 5 nouvelles Bierminuten :

Vulgo X, ich trete dich zum	Vulgo X, je t'avertis pour
zweiten Mal.	la seconde fois.

Après ces 5 nouvelles Bierminuten, il tombe ipso facto au ler. B.V.

13. Celui qui boit à la santé d'un autre peut ajouter " ganz speziell" sur quoi l'autre n'est pas obligé de suivre.
14. On boit toujours "ganz speziell" aux E.M. et aux invités.
15. Les Fuchse ne peuvent boire aux Burschen que "ganz speziell". Pour cela, ils se lèvent et ôtent leur casquette.
16. Si un Bursch boit à la santé d'un Fuchs, celui-ci se lève, ôte sa casquette et dit :
Ich löffle mich cu
Ich löffle mich sobald Stoff vorhanden ist.
Il a pour cela 5 Bierminuten.
17. Celui qui ne veut pas suivre est libre de demander :
"Bitte speziell".
L'autre est libre de répondre "Habeas" ou " Non habeas".
18. Tout plus vieux Semestre peut mettre un plus jeune "in die Kanne". S'il y a contestation, un jury de 3 membres connus pour leur sagesse est formé et décide du droit. Si le plaignant est en tort, c'est lui qui tombe "in die Kanne". (cf. plus loin art. 31)
19. Le T.U. est le temps pendant lequel on est dispensé d'observer le Biercomment.
20. Sont considérés comme T.U. :
 - a) le T.U. général = T.A.
 - b) le T.U. demandé au Praesidium
 - c) les productions-chants
 - d) le manque involontaire de Stoff
21. Le Praesidium est omnipotent. Il n'est pas tenu au Stoff, mais est toutefois soumis au Comment. Toute la Corona lui doit obéissance. Il ne peut être obligé à rendre compte de ses actes avant le prochain B.C. S'il prend le T.U. il doit se faire remplacer par un honorable Bursch.

22. Le Praesidium dirige les débats. Il peut exiger des productions particulières ou générales.
23. Le Praesidium est libre d'inviter qui il veut, à condition de présenter ses invités à la Corona.
24. Les E.M. et les invités sont sous les ordres directs du Praesidium. Ils ne sont pas soumis au Comment, sauf les St. Ver actifs. Ils peuvent toutefois demander à faire partie du Burschensalon ou de la Fuchsenstahl. Cette dernière possibilité existe aussi pour les Burschen.
25. Les Burschen et les Fuchse demandent respectivement la parole au Contrat ou au F.M.

Contrat (F.M.) rogo verbum. Le contrat, s'il le juge nécessaire (ou le F.M.) demande au Praesidium: Praesidium, rogo verbum pro Bursch (ou Vulgo) X. Le Praesidium répond: Habeas ou Non Habeas
Sur quoi le Contrat (ou le F.M.) répond au Bursch (ou au Fuchs)

Habeas ou Non Habeas.

26. KOMMERS

- Le Kommers est une Kneipe Hochhoffiziell. Les disposition en sont les mêmes que pour la Kneipe.
27. Le Praesidium seul peut accorder un T.U. général ou de plus de 10 Bierminuten.
 28. Le Contrat et le F.M. transmettent les ordres du Praesidium à la Corona. Ils ont à demander le T.U. au Praesidium et à se faire remplacer par un Bursch digne. Ils sont par contre compétents pour accorder le T.U. à leurs ouailles.
 29. Un Kneipant n'a pas le droit de quitter sa table sans permission.
 30. Toutes les plaintes contre le Contrat ou le F.M. sont à formuler au Praesidium après purgation de la peine infligée par eux (cf. Disposition générales art. 5). Si le plaignant est en tort, il tombe d'office au 2e B.V. Si le plaignant a raison, le chargé est punissable par le Praesidium.

31. Le Bursch qui veut mettre un Fuchs "in die Kanne" doit le faire par l'intermédiaire du F.M. en lui en indiquant le motif. Le Praesidium décide en cas de refus du F.M.
32. Le T.U. et le Silentium doivent être rendus avec remerciements:
" Silentium mit Danke zurück" " Silentium retour, merci"
" Verbum mit Danke zurück" " Verbum retour, merci"
33. Celui qui a la parole peut réclamer "Silentium in nomine"
34. Le F.M. et la Fuchsenstahl sont responsable du service.
35. Le Colloquium est accordé par le Praesidium. Durant celui-ci, il est interdit de chanter et de faire de la musique.

EXKNEIPE

36. L'Exkneipe est la partie qui suit la Kneipe officielle. Le Praesidium se décharge de ses fonctions au bénéfice d'une autre personne. Celle-ci nomme alors un nouveau Contrat et un autre F.M. Le Praesidium de L'Exkneipe jouit des mêmes prérogatives que le Praesidium de la Kneipe.

INSTITUTIONS PARTICULIERES

1. Le Salamandre

37. La plus haute marque d'honneur que l'on puisse donner à une personne dans une Kneipe est le Salamandre.
38. Le Salamandre ne doit être exécuté que dans des cas extraordinaires.
39. Il est dirigé par le Praesidium ou un Bursch désigné par lui.
40. Le Salamandre s'exécute comme suit:
Le Praesidium fait remplir les verres puis demande:
" Sind die Stoffe preperiert ?" La Corona répond :
"Sunt" Le Praesidium dit alors:
" Ad exercitium salamandri surgite" Tous se lèvent et enlèvent sans autre leur casquette.
Le Praesidium continue:

" In honorem X salamander fiat "

- 1 - 2 - 3 bibite ex " Pendant 1-2-3 on frotte 3 fois les verres sur la table en décrivant des cercles. Au commandement de "bibite ex" on les vides
- 1 - 2 - 3 On frotte à nouveau les verres sur la table.
- 1 - 2 - 3 On tient les verres au-dessus de la table et à 3 on les pose énergiquement sur la table.

La - dessus on chante les Couleurs strophes. Puis le Praesidium commande:

" Salamander ex, Romania Bernensis ab, Mütze auf."

2. Bierjunge

41. Le Bierjunge est un duel Bacchique dont les armes sont des verres de bière. Le nombre en est fixé par les deux parties.
42. Si le duel a lieu au vin, il s'appelle Weinjunge.
43. Un Bursch peut lancer un Bierjunge à qui que se soit sauf au Praesidium.
44. Celui qui est provoqué peut accepter ou non.
45. Un Fuchs ne peut lancer un Bierjunge à un Bursch
46. Les deux partis choisissent un Bursch comme arbitre. Celui-ci demande le Silentium au Praesidium, puis procède à la préparation du Stoff. Il ouvre ensuite le duel par ces mots:
" Un scandale a éclaté entre deux Burschen (ou entre un Bursch et un Fuchs)
Le provoquant est ? Les deux partis répondent par leur vulgo à la question qui les concerne.
Le provoqué est ?

L'arbitre donne ensuite connaissance de la façon d'exécution et donne le signal du départ.

L'arbitre décide seul l'attribution de la victoire. Son jugement est sans appel.

47. Le vaincu paie les consommations.

PUNITION

48. Tout agissement contraire au Bierkomment est punissable.

49. Peut prononcer des punitions:

- a) Le B.C.
- b) le Praesidium, Contrat ou F.M.
- c) tout bierherlicher Bursch (mais seulement " In die Kanne " dans une Kneipe)

50. Le Comment de Romania Bernensis connaît les punitions suivantes:

- a) la mise in die Kanne
- b) le B.V. (Bier Verschiess) à différents degrés
- c) l'interdiction de boire
- d) l'interdiction des couleurs
- e) les amendes

51. Chaque faute encourt, selon sa gravité, l'une des punitions prévues par l'article précédent.

52. Ad article 50/b BIER VERSCHIESS

Est passible du B.V. celui qui:

- a) n'exécute pas un ordre du Praesidium, Contrat ou F.M.
- b) traite un Bursch de Fuchs ou inversement
- c) ne se soumet pas à une punition infligée
- d) abuse du T.U.
- e) reste à table sans Stoff
- f) traite un B.Ver comme un Bierherlicher
- g) parle avec un B.Ver
- h) ne rend pas le T.U., le Silentium, la parole avec remerciements
- i) lance un Bierjunge au Praesidium
- j) quitte la Kneipe sans T.U.

53. Avec des circonstances aggravantes, le délinquant est Passible du B.V. d'un degré supérieur. Tel celui qui, étant au premier B.V. agit contre le Comment. (Les instances supérieures décident).
54. La mise au B.V. s'exécute en silence et dans ces termes:
" Silentium, X est mis au B.V."
55. Celui qui est mis au B.V. doit quitter la table commune et n'a plus droit aux boissons commentiques.
56. Il doit se faire relever du B.V. dans les 10 Bierminuten.
57. Pour se faire relever, il fait appel à un Bursch qui lui fait exécuter quelque chose d'original pour le divertissement de toute la Corona.
58. Pour cela, le Sauveur demande le Silentium au Praesidium, puis:
" Praesidium, est - il permis de relever le Bursch (ou le Fuchs) X du premier B.V. ?"
Après l'assentiment du Praesidium, le B.Ver exécute les ordres du Bursch qui le relève. A la fin, celui - ci déclare:
" Le Bursch (Fuchs) est relevé du B.V." et reprend ensuite le Silentium au Praesidium. Celui qui est relevé se rend ensuite à la table commune et boit en ex " Ganz speziell" à son "Sauveur".
Si le B.V. est d'un degré supérieur, la relève se fait par drgré.
59. Avec l'assentiment du Praesidium seul, il est permis de déroger à l'article 58.
60. L'interdiction de boire comprend au minimum 60 Bierminuten et ne vaut que pour les boissons commentiques.

4. DISPOSITIONS FINALES

61. Pour tous les cas non prévus par ce comment, c'est le Praesidium qui décide.
62. Pour changement total ou partiel de ce Comment ne peut être décidé qu'à la majorité des 2/3 du C.C. de Romania Bernensis.
63. Le présent Comment a été adopté par la Romania Bernensis dans sa séance du 21 janvier 1947 et entre en vigueur dès sa ratification par le C.C.